

Procédure file

Informations de base	
RSP - Résolutions d'actualité	2012/2729(RSP)
Procédure terminée	
Résolution sur le thème "Vers une Union bancaire"	
Sujet	
2.50.04 Banques et crédit	
2.50.10 Surveillance financière	
5.20.01 Coordination des politiques monétaires, Institut monétaire européen (IME), Union économique et monétaire (UEM)	
5.20.02 Monnaie unique, euro, zone euro	
5.20.03 Banque centrale européenne (BCE), SEBC	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	ECON Affaires économiques et monétaires		

Evénements clés			
12/09/2012	Débat en plénière		
13/09/2012	Résultat du vote au parlement		
13/09/2012	Décision du Parlement	T7-0353/2012	Résumé
13/09/2012	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2012/2729(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution sur question orale/interpellation
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p5
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	ECON/7/10051

Portail de documentation					
Question orale/interpellation du Parlement		B7-0360/2012	06/09/2012	EP	
Proposition de résolution		B7-0457/2012	11/09/2012	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0353/2012	13/09/2012	EP	Résumé

Résolution sur le thème "Vers une Union bancaire"

Le Parlement européen a adopté une résolution, déposée par la commission des affaires économiques et monétaires, sur le thème «Vers une Union bancaire».

Le Parlement juge primordial de déployer tous les efforts pour stabiliser les marchés financiers européens et de rompre le lien entre les banques et les États, afin d'engager l'instauration d'une véritable union économique et monétaire. Il rappelle qu'il a déjà défini en juillet 2010 - dans sa [résolution](#) sur la gestion des crises transfrontalières dans le secteur bancaire et son [rapport](#) sur une proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil instituant une Autorité bancaire européenne - des solutions aux problèmes que soulève la gestion des crises financières transfrontalières, à savoir un mécanisme intégré de surveillance, la réforme du fonctionnement des systèmes de garantie des dépôts et la création d'un fonds européen de stabilité.

Les députés constatent que le Conseil européen et le Conseil parviennent finalement aux mêmes conclusions que le Parlement européen quant à la nécessité d'instaurer un système de supervision plus intégré et préconisent désormais l'instauration d'une Union bancaire par la mise en place d'un mécanisme de surveillance unique, assorti de systèmes de garantie des dépôts et d'un dispositif de résolution des défaillances bancaires.

Le Parlement demande aux responsables politiques d'œuvrer en faveur de la légitimité démocratique sur tous les dossiers relevant de l'Union européenne en donnant toujours la préférence à la méthode communautaire. Il souligne en particulier l'impératif de renforcer la légitimité démocratique à l'égard de l'Union bancaire et du mécanisme de surveillance unique proposés en associant pleinement le Parlement européen aux travaux en qualité de colégislateur.

La résolution souligne que tout changement majeur de la supervision, notamment des transferts de compétences à d'autres institutions, doit s'accompagner d'un progrès équivalent dans la transparence et la responsabilité de ces institutions envers le Parlement européen, qui doit disposer du droit de poser toutes questions et de tous pouvoirs à l'égard des nominations et des procédures budgétaires.